

COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER NORMANDIE Monsieur Joël BRUNEAU Président 16 rue Rosa Parks CS 52700 14027 CAEN CEDEX 9

Caen, Le 1er juillet 2024

N/Réf.: MdeC/CC 2024 Objet:

Avis projet modification n° 3 du PLU

Mondeville DATP

Mel: ccheriaux@caen.cci.fr

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 121-4 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie concernant le projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mondeville.

La commune qui appartient à l'intercommunalité de Caen la mer comptait 10 075 habitants au 1er janvier 2021.

La CCI Caen Normandie partage les objets du projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune, à savoir :

- La modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation: Trois OAP sectorielles sont à supprimer (OAP n° 4; OAP n° 3; OAP n° 7); Une OAP doit être ajustée de façon mineure sur la programmation urbaine attendue (OAP n° 6); Une OAP doit être ajustée pour assouplir les normes en matière de stationnement (OAP n° 8); Changement de nom de l'OAP n° 1 dite du « Secteur Montalivet »
- L'adaptation mineure du zonage pour corriger une erreur matérielle
- La modification du règlement graphique et écrit
- La mise à jour des Servitudes d'Utilité Publique

. . ./ . . .



En conséquence, la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie émet un avis favorable au projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article R 123-19, le présent avis doit être annexé au dossier soumis à la consultation lors de l'enquête publique.

Je vous saurais gré de me transmettre le dossier définitif en version numérique après approbation par le conseil communautaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président, Manuel LE ROUX